

Paris, le 07 octobre 2020

Négociation conventionnelle : la CSMF claque la porte

La coupe est pleine : malgré les demandes répétées de la CSMF, le gouvernement continue de mépriser la médecine libérale.

La crise sanitaire de la COVID-19 a montré l'engagement remarquable de l'ensemble des soignants en France, en particulier des médecins libéraux, tant en médecine générale qu'en médecine spécialisée, y compris dans les cliniques. Les médecins libéraux ont payé un lourd tribut à la Covid-19, d'autant qu'ils n'avaient aucun masque ou protection dans toute la phase initiale de cette crise. Cela ne les a pas empêchés de prendre en charge les patients, quelquefois au péril de leur vie.

Le gouvernement a pris conscience de la crise de l'hôpital public et a dégagé des sommes importantes permettant des revalorisations salariales légitimes pour tous les soignants des établissements de soins.

Malgré les multiples engagements qu'il a pris vis-à-vis de la médecine de ville, la CSMF constate qu'il continue d'ignorer les difficultés des médecins libéraux.

L'analyse du PLFSS 2021 ne souffre d'aucune ambiguïté : l'hôpital va bénéficier de 28 milliards d'euros sur 5 ans, et d'ores déjà en 2021 de 4,6 milliards d'euros uniquement pour les revalorisations salariales. Quasiment rien pour les soins de ville : seuls 300 millions d'euros sont prévus dans le cadre de la « hausse des professionnels de santé libéraux ». Ceci pour l'ensemble des professionnels de santé de ville !

Dans ce PLFSS, le gouvernement inclut également une prolongation de la convention actuelle, ce qui renvoie toute valorisation tarifaire pour les médecins libéraux pour fin 2023. Le gouvernement a décidé que les tarifs médicaux actuels ne bougeront pas pendant encore trois ans de plus.

Voilà comment le gouvernement actuel traite la médecine libérale !

Ça suffit ! La coupe est pleine.

Dans ces conditions, la CSMF a décidé de ne plus participer aux négociations actuelles pour un avenant conventionnel car elles sont devenues inutiles et marginales.

La crise de la médecine libérale et l'engagement des médecins libéraux méritent autre chose que ce manque renouvelé de considération du gouvernement.

La CSMF claque la porte.

La CSMF tiendra un point de presse exceptionnel demain jeudi 8 octobre à 9h par visioconférence.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron

01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.